Entre urgence et résistance

Les limites des réponses institutionnelles à la crise du logement et le travail des comités logement

Malika Fortin

Octobre 2026



P.O.P.I.R
Comité logement

CRACH
Collectif de Recherche et d'ACtion sur l'Habitat

Entre urgence et résistance: Les limites des réponses institutionnelles à la crise du logement et le travail des comités logement

Octobre 2026

Rédaction du rapport et recherche
Malika Fortin, École de travail social, Université du Québec à Montréal
Avec la collaboration de
Renaud Goyer, École de travail social, Université du Québec à Montréal

Ce rapport est une publication conjointe des organisations suivantes:
P.O.P.I.R. Comité logement (https://popir.org/)
Collectif de recherche et d'action sur l'habitat (https://crachlogement.ca/)

L'équipe de rédaction souhaite remercier Flav Choquette-Giguère qui est à l'origine de cette initiative et aux personnes intervenantes travaillant au POPIR Comité logement pour leur accueil.
Crédit photo de la couverture: Pierre-James Marisseau
Révision linguistique: Catherine Héon Cliche
Ce projet a été soutenu financièrement par:
Fonds de recherche du Québec - Société et Culture

Table des matières

Présentations 3

Résumé et objectifs du projet 4

Introduction 5

1. La crise du 1er juillet: d'hier à aujourd'hui 6

2. L'Opération 1er juillet au POPIR 11

3. Les enjeux liés au service de référence de l'OMHM 18

4. Conclusion: crise du logement et défis pour l'action collective 24

Bibliographie 27

Présentations

Qu'est-ce que le POPIR?



Le POPIR – Comité Logement, « Projet d'organisation populaire, d'information et de regroupement » a vu le jour le 22 décembre 1969. Le POPIR était initialement formé de résident.e.s luttant contre la pauvreté de façon générale. Graduellement, la défense des droits des femmes s'est ajoutée aux revendications du comité. C'est en 1989, 20 ans plus tard, que la décision de se consacrer entièrement à la lutte pour le droit au logement fut prise. Aujourd'hui, le POPIR milite activement pour le droit au logement et la défense des locataires, spécifiquement à Saint-Henri, Petite-Bourgogne, Côte-Saint-Paul, Ville-Émard et Griffintown. Le comité logement concentre ses actions autour de deux grands axes : l'éducation populaire et l'accompagnement des locataires. Le comité s'inscrit également dans une démarche anticapitaliste de transformation sociale et de justice collective. Bien que ses luttes portent d'abord sur le droit au logement, elles participent à une résistance plus large contre la marchandisation de l'habitation, la domination du marché privé et les processus de gentrification qui contribuent au déplacement et à l'appauvrissement des populations locales.

Qu'est-ce que le CRACH?



Le Collectif de recherche et d'action sur l'habitat (CRACH) est un regroupement interdisciplinaire de chercheuses, de chercheurs, d'étudiantes et d'étudiants ainsi que de personnes engagées dans les luttes pour le droit au logement. Il vise à produire des connaissances critiques sur les transformations de l'habitat et les inégalités sociales qui en découlent, tout en contribuant aux mobilisations collectives pour la justice sociale et spatiale. Initialement constitué autour des enjeux de gentrification, le CRACH a progressivement élargi ses travaux pour analyser les mécanismes économiques, politiques et institutionnels qui produisent et reproduisent les inégalités résidentielles. Ses recherches portent notamment sur la financiarisation du logement, les évictions, la marchandisation de l'habitat, les politiques publiques et les différentes formes de résistance et de mobilisation des populations. À travers une démarche de recherche collaborative et engagée, le CRACH cherche à faire dialoguer les savoirs universitaires, expérientiels et militants. Ses activités visent autant à documenter et à comprendre les rapports de pouvoir qui structurent l'accès au logement qu'à soutenir les pratiques de défense collective des droits et les transformations sociales nécessaires à la réalisation du droit au logement.

Résumé et objectifs du projet



Photo : Renaud Goyer.

Le présent document, initié conjointement par le POPIR – Comité logement et le Collectif de Recherche et d'Action sur l'Habitat (CRACH), cherche à visibiliser le travail réalisé par le POPIR dans le cadre de l'Opération 1er juillet en 2026. Il souhaite également faire ressortir les réalités vécues par les ménages à risque de se retrouver sans logement, et ce dans un contexte de crise du logement. Au-delà de la fatidique journée du déménagement elle-même, ce projet cherche à documenter l'ensemble des démarches mises en œuvre pour prévenir le mal-logement et l'itinérance, accompagner les ménages dans leurs recherches de logement et orienter les personnes vers les ressources disponibles. Ce travail examine aussi le rôle joué par les organismes communautaires, qui se retrouvent bien souvent à pallier les mesures d'urgence limitées proposées par les pouvoirs publics et à soutenir les ménages confrontés à des obstacles grandissants dans l'accès à un logement adéquat.

À travers l'analyse de l'Opération 1er juillet, des mesures d'urgence de l'Office municipal d'habitation de Montréeal (OMHM), des parcours de relogement et des actions de mobilisation menées par le POPIR, ce projet vise également à mieux comprendre les effets concrets de la crise du logement sur les locataires. En particulier, il permet de mettre en lumière les conséquences humaines de la rareté des logements véritablement abordables, de la hausse des loyers, des évictions, du besoin d'un véritable contrôle des loyers et du manque de logements sociaux, tout en situant ces réalités dans un contexte plus large de transformations des politiques publiques en habitation. Enfin, cette démarche de documentation vise à contribuer aux réflexions et aux revendications portées par les comités logements et groupes travaillant à la défense des droits des locataires en soulignant les limites des réponses actuellement offertes aux ménages et la nécessité de développer des solutions durables fondées sur le droit au logement.

Ce rapport s'ancre dans une perspective critique des politiques publiques et des rapports sociaux qui structurent l'accès au logement (Madden et Marcuse, 2024). Cette recherche considère la crise du logement non pas comme une succession de situations individuelles et particulières, mais comme le résultat de mécanismes économiques, politiques et institutionnels qui produisent et reproduisent les inégalités résidentielles. Elle étudie plus particulièrement la manière dont les interventions publiques, en privilégiant la gestion des situations d'urgence plutôt que la prévention de leurs causes structurelles, contribuent à individualiser les problèmes de logement et à transférer une partie de leur prise en charge vers les ménages et les organismes communautaires. Sur le plan méthodologique, la recherche combine l'analyse des données recueillies auprès de 58 ménages à risque de se retrouver sans logement, la documentation des pratiques d'accompagnement et de mobilisation du comité logement, des témoignages de personnes intervenantes ainsi qu'une analyse documentaire des mesures institutionnelles et des politiques publiques en habitation. Le croisement de ces différentes sources permet de mettre en relation les expériences concrètes des locataires, les pratiques d'intervention communautaire et les mécanismes institutionnels qui encadrent l'accès au logement.

Introduction

Chaque année au Québec, le 1er juillet constitue une période particulièrement critique pour de nombreux ménages locataires. Dans un contexte de crise du logement marqué par la rareté des logements véritablement abordables, la hausse importante des loyers ainsi que la multiplication des évictions et des reprises de logement, plusieurs ménages se retrouvent le jour du déménagement sans avoir trouvé de nouvel endroit pour vivre. Cette situation met en lumière les limites structurelles d'un système capitaliste dans lequel le logement est largement traité comme une marchandise et un actif financier plutôt que comme un droit fondamental. La recherche de rentabilité, la spéculation immobilière et la primauté accordée au droit de propriété contribuent ainsi à accentuer la précarité résidentielle. Dans ce contexte, la mise en place de mécanismes d'accompagnement et de mobilisation devient essentielle afin de prévenir les situations de mal-logement, tout en agissant sur les causes structurelles qui les produisent.

C'est dans ce contexte que s'inscrit l'Opération 1er juillet du POPIR – Comité logement. Bien qu'elle soit associée symboliquement à la journée du 1er juillet, cette opération se déploie en réalité tout au long de l'année et mobilise une part importante du travail de l'équipe. Elle regroupe différentes formes d'intervention, notamment l'accompagnement individuel, le référencement vers les ressources disponibles, la documentation des réalités vécues par les locataires, l'éducation populaire, la mobilisation, l'action collective et la représentation politique. L'Opération vise ainsi non seulement à répondre aux situations urgentes, mais également à rendre visibles les conséquences de la crise du logement dans le Sud-Ouest et plus largement au Québec.

Le présent travail portera donc sur les différentes dimensions de l'Opération 1er juillet et sur la manière dont celles-ci s'articulent. Il abordera d'abord le travail d'identification et de documentation des ménages à risque de se retrouver sans logement, puis les différentes formes d'accompagnement et de référencement vers les ressources et mesures d'urgence disponibles. Enfin, il est question du travail de mobilisation, de collectivisation et de représentation politique visant à rendre visibles les conséquences de la crise du logement et à exercer une pression sur les acteur·trice·s et décideur·euse·s politiques.

1. La crise du 1er juillet: d'hier à aujourd'hui

Chaque année au Québec, à l'approche du 1er juillet, journée « officielle » du déménagement depuis 1974, des milliers de personnes se retrouvent sans logement stable. Cettesituation s'aggrave de façon marquée depuis les dernières années (Hébert et Posca, 2023). La crise du 1er juillet constitue bien plus qu'une simple difficulté à déménager : elle révèle une précarisation grandissante des ménages locataires, les limites des mesures gouvernementales actuelles, ainsi que l'insuffisance de logements sociaux et véritablement abordables pour répondre aux besoins des populations (FRAPRU, 2026a; FLHLMQ, 2024; RCLALQ, 2024a; 2023a). Les causes de ces enjeux sont multiples mais provoquent toutes des déplacements résidentiels pour les locataires. Ceux-ci peuvent êtres directs, lorsqu'ils résultent de demandes de reprises de logement ou d'évictions de leur propriétaires (Goyer et Prince-Guérard, 2026; Goyer et Dufour, 2025; RCLALQ, 2023b), ou bien indirects, lorsque les locataires se voient forcé.e.s de quitter leur logement en raison de rénovictions, de harcèlement de la part des propriétaires, de discrimination ou encore par incapacité de payer des loyers devenus trop élevés (Simard, 2025).

Dans plusieurs quartiers populaires de Montréal, notamment dans ceux de l'arrondissement du Sud-Ouest, les intervenants constatent une multiplication des appels à l'aide de ménages incapables de trouver un logement correspondant à leurs besoins et à leurs moyens financiers. Le coût moyen des loyers dans l'arrondissement du Sud-Ouest a d'ailleurs augmenté de plus de 55 % depuis 2018, alors que le taux d'inoccupation demeure sous la barre de 1 %, rendant pratiquement impossible la possibilité de trouver un logement abordable (POPIR, 2025). Cette réalité se traduit concrètement dans le parcours de nombreuses personnes locataires. Une résidente de Saint-Henri, récemment accompagnée par le POPIR, a dû quitter son logement à la suite d'une reprise. Alors qu'elle payait un loyer de 750 $, l'absence de logements abordables et en bon état dans son quartier l'a contrainte à s'éloigner de son milieu de vie et à déménager à Saint-Constant (ville situé sur la rive sud-ouest de Montréal, à plus de 40 minutes de routes), où elle devra désormais assumer un loyer de 2 200 $ par mois. Ce type de situation illustre les conséquences bien réelles de la crise du logement: au-delà de la perte d'un logement, c'est aussi la perte de leur quartier, d'un réseau de proximité et d'une part importante de revenu qui est imposée aux ménages locataires.

Une crise permanente: 25 ans de 1er juillet difficiles pour les locataires

La crise du logement actuelle ne date toutefois pas d'hier. Déjà au début des années 2000, Montréal faisait face à une pénurie importante de logements locatifs, avec un taux d'inoccupation atteignant à peine 0,6 % en 2001 (SCHL,

2001). À l'approche du 1er juillet 2001, le FRAPRU recensait déjà près de 200 familles à risque de se retrouver sans logement (Saillant, 2019). Pourtant, malgré l'ampleur de la situation, les autorités municipales minimisaient alors la crise. Pendant que le maire Pierre Bourque niait publiquement l'existence d'une crise du logement, plusieurs groupes communautaires et militant.e.s se mobilisaient sur le terrain pour revendiquer le droit au logement. C'est notamment dans ce contexte que le Comité des sans-emploi a occupé pendant plusieurs semaines une bâtisse vacante sur la rue Overdale à Montréal à l'été 2001 afin de dénoncer l'inaction gouvernementale face à la crise du logement et l'existence simultanée de logements laissés vacants et de ménages sans-logis (CSE, 2003).



Squat Overdale 2001. Photo : Alain Roberge, *La Presse*.

Vingt-cinq ans plus tard, les similitudes de ces constats avec la situation actuelle demeurent frappants. Non seulement la crise du logement s'est aggravée, mais le manque chronique de logements sociaux et véritablement abordables continue de priver des milliers de ménages d'un logement adéquat. Plutôt que d'agir sur les causes structurelles de la crise en investissant massivement dans le développement, l'entretien et la rénovation du parc de logements sociaux, les gouvernements privilégient encore des mesures d'urgence insuffisantes, déployées une fois les ménages au bord de l'itinérance plutôt qu'en prévention de leur déracinement. Cette situation est d'autant plus préoccupante qu'un nombre considérable de logements demeurent inoccupés. Selon une récente enquête de Radio-Canada, près de 100 000 logements seraient vacants à l'échelle du Québec, dont environ 25 000 à Montréal (Croteau, 2026). En 2023, près de 3 200 logements sociaux étaient eux-aussi inoccupés dans les dix plus grandes villes de la province, notamment parce que les travaux nécessaires à leur remise en état tardaient à être réalisés (Goudreault, 2023).

Alors que des ménages sont forcés de quitter leur quartier, de s'éloigner de leurs réseaux ou risquent de se retrouver sans logement, des dizaines de milliers d'unités demeurent vides, révélant une contradiction fondamentale entre le droit au logement et une gestion du parc immobilier largement soumise aux logiques de rentabilité, de spéculation et de sous-investissement public (FRAPRU, 2026b). Cette contradiction s'inscrit plus largement dans un système où le logement est traité comme une marchandise et une source de profit plutôt que comme un droit fondamental. Dans une logique capitaliste fondée sur la rentabilité et l'accumulation, la valeur marchande du logement tend ainsi à prendre le dessus sur sa fonction première : loger les personnes (FRAPRU, 2023).

Les réformes législatives et politiques publiques: une fragilisation des droits des locataires

La crise actuelle du logement et du 1er juillet s'inscrit également dans un contexte où les administrations publiques des dernières décennies ont refusé de reconnaître l'existence même de la crise. En 2021, la ministre de l'Habitation du Québec de l'époque, Andrée Laforest, affirme qu' « on n'est pas du tout dans une situation de crise du logement » pour justifier ses politiques de non-intervention dans le domaine (Bergeron, 2021). Le laissez-faire s'inscrit dans une logique où le marché peut répondre aux besoins en construisant plus, laissant entendre que l'État ne devrait même pas intervenir (Goyer et Dolan, 2026). Lorsque finalement, pressé par les acteurs collectifs en matière de logement, le Gouvernement du Québec décide d'agir, ises réformes législatives et de politiques publiques fragilisent davantage les droits des locataires et les alternatives collectives au marché privé.

Par exemple, l'adoption du projet de loi 31 en 2024, soit la *Loi modifiant diverses dispositions législatives en matière d'habitation*, a affaibli de manière significative le mécanisme de cession de bail, l'un des seuls outils permettant collectivement de limiter les hausses abusives de loyer lors des changements de locataires. Alors que le Code civil obligeait auparavant les propriétaires à refuser une cession uniquement pour un « motif sérieux », la réforme permet désormais des refus pour d'autres motifs, renforçant ainsi un rapport de pouvoir déjà inégal entre propriétaires et locataires ainsi qu'ouvrant la voie à davantage de pratiques discriminatoires. À cela s'ajoutent les récentes recommandations du Tribunal administratif du logement (TAL), qui proposait en 2025 une estimation moyenne d'ajustement de base de 5,9% pour les logements non chauffés, venant accentuer davantage la pression sur des ménages déjà précarisés.

L'abandon du logement social: les conséquences sur le droit au logement

Plus largement, la situation du 1er juillet illustre les effets d'un manque chronique de logements sociaux, l'absence de contrôle réel des loyers ainsi que les lacunes des services d'urgence de la Ville mis en place pour accompagner les ménages qui risquent de se retrouver sans logement. Malgré l'augmentation des constructions résidentielles, les nouveaux logements, souvent trop chers, demeurent inaccessibles pour une grande partie des locataires. Le coût des logements locatifs nouvellement disponibles est aujourd'hui considérablement plus élevé que celui des logements déjà occupés, ce qui contribue à l'exclusion de nombreux ménages du marché locatif. Dans le Grand Montréal, plus du quart des ménages locataires, soit environ 230 000 ménages, consacrent déjà plus de 30 % de leurs revenus au logement (Centraide, 2026), compromettant leur capacité à répondre à leurs autres besoins essentiels. Parallèlement, les logements sociaux et

communautaires représentent à peine plus de 5 % du parc locatif du Grand Montréal, alors que plus de 14 000 ménages sont inscrits sur les listes d'attente pour obtenir un logement social avec des délais d'attente pouvant s'étendre sur plusieurs années (Centraide, 2026).

Cette situation s'inscrit dans un contexte observé également à l'échelle canadienne. En 2025 le Canada comptait entre 600 000 et 700 000 logements sociaux et ce parc serait demeuré relativement inchangé au cours des trente dernières années, malgré la croissance de la population et l'augmentation des besoins en logement (Segel-Brown, 2025). Plus préoccupant encore, la proportion de logements sociaux dans l'ensemble du parc résidentiel aurait diminué, passant d'environ 6,2 % en 1991 à 4,1 % en 2021. Par ailleurs, l'étude souligne que 87 % des logements sociaux et abordables actuellement existants ont été construits avant 1996, révélant l'absence d'un développement significatif du logement social au cours des dernières décennies (Segel-Brown, 2025). À ce rythme, il faudrait près de 250 ans pour répondre adéquatement aux besoins des ménages à faible revenu en matière de logement (Centraide du Grand Montréal et McKinsey & Company, 2026).

Dans ce contexte, le Front d'action populaire en réaménagement urbain (FRAPRU) souligne que la réponse à la crise du logement ne peut se limiter à une augmentation générale de l'offre résidentielle, mais doit plutôt passer par le développement massif de logements réellement abordables et soustraits aux dynamiques spéculatives du marché privé (FRAPRU, 2026b). L'insuffisance du parc de logements sociaux doit ainsi être comprise en relation avec la place prépondérante qu'occupe le marché privé dans l'organisation et la distribution du logement. Dans un système où l'accès au logement demeure largement déterminé par la capacité financière des ménages et par des impératifs de rentabilité, une partie de la population continuera d'être exposée à l'insécurité résidentielle, au déracinement et à l'exclusion.

Les propositions des acteurs collectifs: la Coalition contre le logement cher (COLOC)

Récemment, le POPIR, en collaboration avec les autres comités logement du Sud-Ouest et de Verdun, a activement contribué à la mise sur pied d'une coalition large visant à rassembler les organisations engagées dans la lutte pour le droit au logement et la justice sociale au Québec. Cette initiative a mené à la création de la Coalition contre le logement cher (COLOC), officiellement lancée le 10 avril dernier. Comptant une trentaine d'organisations nationales et locales au début du mois de mai, la coalition regroupe désormais plus de 120 organisations. Celles-ci se mobilisent autour de trois revendications principales:

Coalition contre le logement cher

- La **mise en œuvre d'un réel contrôle des loyers** au Québec, pour mettre fin à la spirale des hausses abusives qui appauvrissent les locataires et les déracinent de leurs milieux;
- Le **développement massif du logement social** sous forme de HLM, de coopératives et d'OSBL d'habitation, pour toustes, répondant à la capacité de payer des locataires ayant des besoins urgents;
- La **reconnaissance du droit au logement dans la Charte des droits et libertés** du Québec, pour consacrer la primauté de ce droit sur sa marchandisation.



Source: Photo du POPIR lors de la journée des locataires du Réseau Solidarité Itinérance du Québec publié sur la page Facebook de la COLOC .

Après avoir participé à la Journée des locataires du 24 avril dernier, organisée par le Regroupement des comités logements et associations de locataires du Québec (RCLALQ), la COLOC a d'ailleurs organisé sa première manif-action le 1er juillet dernier, rappelant l'importance de cette date dans l'expérience de la crise du logement pour les locataires, avec des mobilisations simultanées à Montréal et à Québec. À Montréal, le départ de la manifestation qui a rassemblé environ 750 personnes s'est fait devant un site revendiqué pour la construction de logements sociaux. À Québec, plus de 120 personnes se sont réunies pour défendre les revendications de la coalition, tout comme quelques quelques dizaines de personnes à Rouyn-Noranda.

Ainsi, la création de la COLOC s'inscrit directement dans les constats qui ressortent de l'Opération 1er juillet. Sur le terrain, les comités logement comme le POPIR accompagnent quotidiennement des locataires confronté.e.s à des hausses de loyer, des reprises, des évictions ou à l'impossibilité de trouver un logement réellement abordable. Cet accompagnement, aussi essentiel soit-il, ne permet pas à lui seul d'agir sur les causes structurelles qui produisent ces situations. Face aux limites des mesures d'urgence et à l'insuffisance des réponses gouvernementales, la mise en commun des forces de plusieurs organisations et la convergence des luttes devient alors une manière de dépasser la prise en charge des situations de crise individuelles pour porter des revendications collectives et exercer une pression politique. La COLOC s'inscrit ainsi dans la continuité du travail mené par le POPIR et les autres comités logement, en transformant les réalités constatées sur le terrain en revendications collectives visant des changements structurels, notamment en matière de contrôle des loyers, de développement du logement social et de reconnaissance du droit au logement.

2. L'Opération 1er juillet au POPIR

L'Opération 1er juillet constitue un moment central du travail réalisé par le POPIR en matière de prévention de l'itinérance. Bien qu'elle culmine autour de la journée du déménagement, cette opération repose sur un ensemble de démarches amorcées plusieurs mois à l'avance et qui combinent suivi individuel, collecte de données, accompagnement, référencement, mobilisation et intervention politique. Afin de mieux comprendre son fonctionnement, cette section présente les différentes étapes de l'opération.

Étape 1 - Identifier les ménages à risque de se retrouver sans logement et créer une base de données

L'un des volets centraux de l'Opération 1er juillet consiste à identifier et à accompagner les ménages qui risquent de se retrouver sans logement à l'approche de la journée du déménagement. Tout au long de l'année, les organisateur·trice·s du POPIR consignent dans un document de suivi les situations susceptibles de mener à une perte de logement au 1er juillet. Les ménages sont repérés à partir des appels de service, des rencontres individuelles, des ateliers sur le logement social (ALS), ainsi que des campagnes d'affichage menées sur les réseaux sociaux et dans les différents quartiers du Sud-Ouest. Les personnes confrontées à une reprise de logement, une éviction, une expulsion ou toute autre situation pouvant compromettre leur sécurité résidentielle sont alors inscrites sur la liste des ménages pouvant potentiellement se retrouver sans logis.

« Je dirais que ça commence dès le 2 juillet de l'année précédente. C'est-à-dire que tout au long de l'année, on va noter, on va parler avec des locataires qui sont à risque de perdre leur logement » Personne intervenante B

À partir de la mi-mai, l'équipe du POPIR entreprend un important travail de relance afin de mettre cette liste à jour. Chaque ménage est contacté pour vérifier l'évolution de sa situation, déterminer s'il risque toujours de se retrouver sans logement et préciser le type de soutien dont il a besoin. Certains ménages étant inscrits depuis le mois de septembre précédent, ces suivis sont donc essentiels pour savoir s'ils ont réussi à se reloger ou s'ils ont encore besoin d'accompagnement. Une personne intervenante du POPIR décrit cette période comme une succession « d'appels, sur appels, sur rappels » visant à reprendre contact avec les personnes et à faire le point sur leur recherche de logement (Personne intervenante A). En 2024, 48 ménages figuraient sur cette liste, comparativement à 58 en 2026. Aucune donnée n'a toutefois été compilée pour l'année 2025.

Au fur et à mesure que le 1er juillet approche, le travail s'intensifie. Aux suivis déjà en cours s'ajoutent les appels de ménages en nouvelle situation d'urgence. L'équipe tente de maintenir le contact avec les personnes les plus à

« Mais les gens n'auront pas conscience d'à quel point il y a beaucoup de personnes locataires qui ont vécu dans l'urgence jusqu'au 30 juin » Personne intervenante B

risque et de trouver des possibilités d'hébergement temporaire auprès d'autres organismes, de maisons de chambre ou du Service de référence de l'OMHM. Le POPIR réfléchit également aux moyens d'action et d'intervention à entreprendre lorsque des personnes sont contraintes de dormir dehors, ainsi qu'aux actions à mener pour rendre ces situations visibles et de dénoncer publiquement l'insuffisance de l'intervention gouvernementale. Une personne intervenante du POPIR, qualifie cette période de « très chaotique » et de « très stressante », puisqu'elle oblige l'équipe à intervenir simultanément sur plusieurs fronts, malgré des ressources limitées et des situations de plus en plus urgentes (Personne intervenante A).

Le travail de suivi et d'accompagnement demande énormément de temps et de patience. Entre le 18 et le 25 mai 2026, les 40 premiers ménages ont été contactés. Parmi eux, seulement quatre risquaient encore réellement de se retrouver sans logement au 1er juillet. Plusieurs avaient trouvé une solution de relogement, certaines personnes n'étaient plus joignables et d'autres relevaient finalement d'un autre territoire. Malgré cela, ces appels demeurent essentiels. Ils permettent de transmettre de l'information sur les ressources disponibles, d'offrir d'autres formes de soutien, de maintenir un lien avec les locataires et, dans certains cas, de favoriser leur implication dans le comité logement. Comme le souligne une personne intervenante du POPIR, ces suivis ont également une pertinence humaine : plusieurs personnes se disent simplement heureuses que quelqu'un prenne le temps de les appeler et de prendre de leurs nouvelles (Personne intervenante B).

« Ce sont des locataires, beaucoup de personnes précaires, qui vivent des situations difficiles à vivre, difficiles à gérer, que leur sécurité locative, leur sécurité de logement n'est pas assurée » Personne intervenante A

En date du 4 juin 2026, les 58 ménages inscrits sur la liste des personnes à risque de se retrouver sans logement avaient tous été contactés par le POPIR. Comme l'illustre la **figure 1**, près de la moitié des ménages recensés réside Ville-Émard–Côte-Saint-Paul, soit 28 ménages sur 58 (48,3 %). Saint-Henri constitue le deuxième secteur le plus représenté, avec 15 ménages (25,9 %), suivi de la Petite-Bourgogne et de Griffintown, avec 7 ménages (12,1 %). Six ménages résidaient à l'extérieur de l'arrondissement du Sud-Ouest (10,3 %), tandis que le quartier de résidence de deux ménages n'avait pas été précisé (3,4 %). Ainsi, près des trois quarts des ménages recensés habitaient Ville-Émard–Côte-Saint-Paul ou Saint-Henri.

Figure 1. Répartition géographique des 58 ménages à risque d'être sans-logis recensés par le POPIR pour 2025-2026

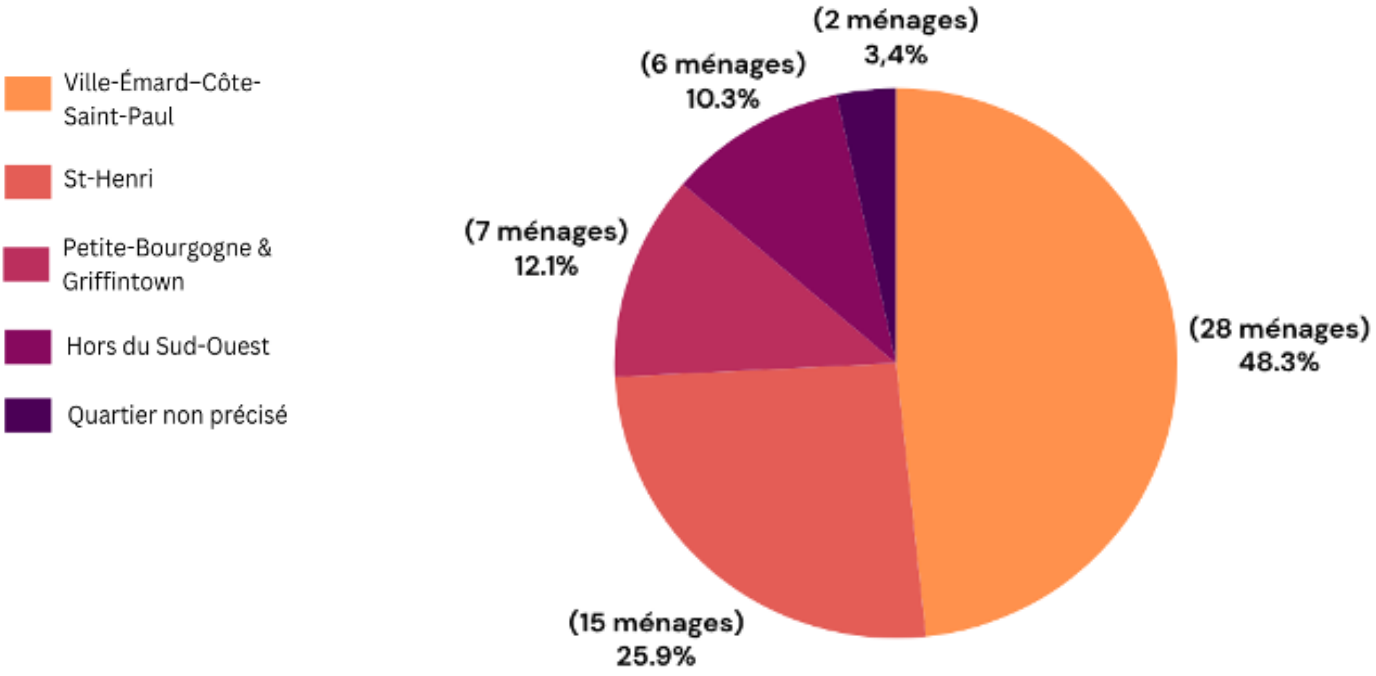
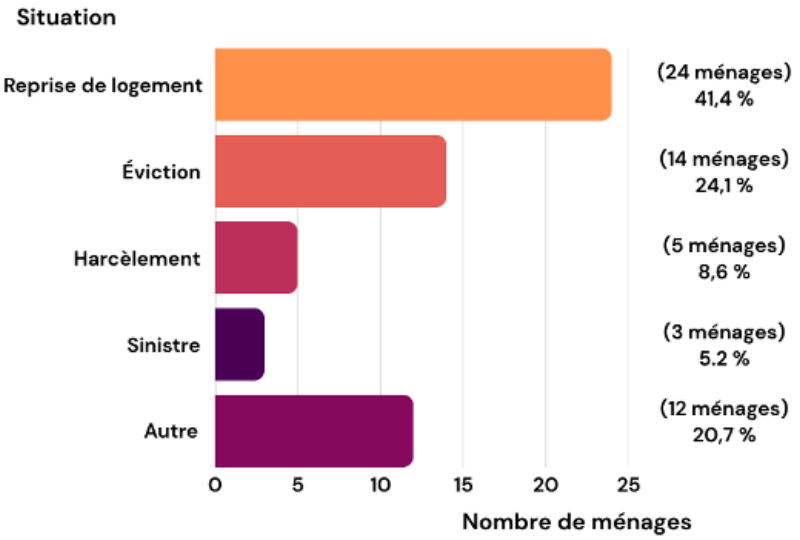


Figure 2. Principales situations ayant mené les 58 ménages recensés à un risque de sans-logis



La **figure 2** présente les principales situations ayant exposé ces ménages à un risque de se retrouver sans-logis. La reprise de leur logement constitue la situation la plus fréquente, touchant 24 ménages (41,4 %). Elle est suivie de l'éviction, qui concernait 14 ménages (24,1 %). Ensemble, les reprises de logement et les évictions représentent près des deux tiers des situations recensées, soit 65,5 %.

Douze ménages (20,7 %) se trouve dans une situation classée dans la catégorie « Autre ». Celle-ci regroupe notamment des séparations, des fins de sous-location, des situations de *couch surfing*, une arrivée récente au Québec ou encore un manque d'information concernant la situation résidentielle du ménage. Enfin, cinq ménages risquaient de perdre leur logement dans un contexte de harcèlement de la part de leur propriétaire (8,6 %), tandis que trois ménages avaient été touchés par un sinistre (5,2 %).

Les données recueillies auprès des ménages accompagnés par le POPIR ont également permis de constater que 12 d'entre eux ont vécu une forme d'itinérance, cachée ou visible, au cours de l'année 2025 et 2026. Ce constat montre que, pour plusieurs ménages, le risque de se retrouver sans logement au 1er juillet s'inscrit dans un parcours résidentiel déjà marqué par l'instabilité et la précarité.

Il est important de préciser qu'un moratoire sur certaines évictions était en vigueur au moment de la collecte des données. Depuis le 6 juin 2024, suivant l'adoption du projet de loi 65, *Loi limitant le droit d'éviction des locateurs et renforçant la protection des locataires aînés*, l'éviction d'un ménage évincer un ménage dans le but de subdiviser un logement, de l'agrandir substantiellement ou d'en changer l'affectation n'est plus autorisée par le Tribunal administratif du logement. Les 14 ménages recensés ayant vécu une éviction l'ont probablement vécue en-dehors de procédures judiciaires formelles, suite à des avis ou des menaces d'éviction, des projets de rénovations réels ou prétextés, accompagnés parfois de diverses formes de pressions ou de harcèlement visant à pousser les locataires à quitter leur logement.

Les catégories recensées présentes ne sont pas nécessairement exclusives. Certains des 14 ménages menacés d'éviction ont également pu subir du harcèlement de la part de leur propriétaire. Les cinq situations classées dans la catégorie « harcèlement » correspondent uniquement aux ménages ayant explicitement affirmé en être victimes. Ce recensement pourrait donc contribuer à une sous-estimation de l'ampleur réelle du phénomène, puisque certaines personnes peuvent ne pas reconnaître les comportements vécus comme du harcèlement, les banaliser ou ne pas les avoir mentionnés au moment des appels.

Parmi les 8 ménages :

- **2** ont réussi à se reloger sur le marché privé;
- **2** autres ont finalement obtenu une solution par l'intermédiaire du Service de référence de l'OMHM. Cette aide ne leur a toutefois été accordée que le 30 juin, à la toute veille du 1er juillet, après plusieurs semaines de suivis et de démarches auprès du Service;
- **3** ne faisaient plus face à un risque immédiat de se retrouver sans-logis, mais demeuraient dans des situations résidentielles très instables et précaires;
- **1** ménage n'a pas pu être rejoint lors des derniers suivis, le POPIR ayant perdu contact avec lui; il n'était donc pas possible de confirmer l'évolution de sa situation.

Enfin, à la suite des appels de suivi, 8 des 58 ménages, représentant un total de 13 personnes, étaient toujours considérés comme étant à risque de se retrouver sans logement au 1er juillet. Grâce, entre autres, au soutien offert par le POPIR et au travail d'accompagnement réalisé tout au long du mois de juin, aucun des ménages dont l'évolution de la situation était connue ne s'est retrouvé à la rue au 1er juillet. Une personne intervenante du POPIR, rappelle toutefois que le fait qu'aucun de ces ménages ne se soit retrouvé à la rue ne doit pas être interprété

comme une victoire : « Ce n'est pas un gain, ce n'est vraiment pas un gain. [...] Ça, ça veut dire qu'il y a 8 ménages dont le loyer a augmenté considérablement et qui ont dû se faire déraciner de leur environnement. [8 ménages] qui ont perdu des liens sociaux, qui habitaient chez eux depuis des années, des fois des dizaines d'années, qui avaient des relations avec le monde autour. Ils ont été complètement arrachés de leur milieu. Il y avait des enfants qui allaient à l'école puis, du jour au lendemain, ont dû changer d'école. Pas par choix, on s'entend, c'est aucunement par choix: c'est par obligation, par survie (personne intervenante A). »

Étape 2 - Accompagner ces ménages vers les ressources disponibles et les différentes mesures d'urgence

L'Opération 1er juillet repose également sur la production d'outils destinés à soutenir les ménages dans leurs recherches de logement et leurs démarches de relogement. Chaque année, le POPIR rassemble, vérifie et met à jour une importante quantité d'informations afin de faciliter l'accompagnement et la redirection vers des ressources disponibles et adaptées à leurs différents besoins.

Dans le cadre de l'Opération 1er juillet 2026, trois répertoires distincts ont été produits. Le premier consiste en un répertoire général regroupant 32 ressources pouvant répondre à différents besoins rencontrés par les ménages à l'approche du déménagement. On y retrouve notamment des ressources d'aide à la recherche de logement, des services d'entreposage, de l'aide au déménagement, des ressources pour les personnes vivant avec des animaux de compagnie, des services d'aide juridique ainsi que des ressources de soutien psychosocial. Le deuxième document est un répertoire recensant 63 maisons de chambres situées dans l'arrondissement du Sud-Ouest, regroupées par quartier. Finalement, un troisième répertoire rassemble 11 ressources d'hébergement réparties selon différents niveaux d'intervention, soit l'hébergement d'urgence, les ressources de court ou moyen terme et les logements sociaux avec soutien communautaire.

Pris ensemble, ces outils regroupent plus d'une centaine de ressources et constituent un élément central du travail d'accompagnement réalisé par le POPIR. Ils permettent aux organisateur·trice·s communautaires de disposer d'informations à jour afin d'orienter rapidement les ménages vers les ressources les plus susceptibles de répondre à leur situation. Derrière ces répertoires se cache toutefois un important travail de recherche et de validation de l'information. Une personne intervenante du POPIR souligne que la mise à jour de ces listes représente un processus exigeant et parfois décourageant. Selon elle, chaque appel effectué auprès d'une ressource peut prendre une quinzaine de minutes, sans garantie d'obtenir une réponse (personne intervenante A). Plusieurs ressources sont difficiles à joindre, les

informations disponibles sont parfois incomplètes ou désuètes et la disponibilité de la ressource peut changer rapidement. Maintenir ces répertoires à jour exige donc de nombreuses heures de travail, mais demeure essentiel afin de fournir aux locataires des références fiables et adaptées à leur réalité.

Au début de la deuxième semaine de juin, le POPIR a tenu un atelier d'information portant sur les mesures d'urgence disponibles à l'approche du 1er juillet. L'activité visait à informer les ménages sur les ressources existantes, les critères d'admissibilité aux différents programmes ainsi que les démarches



Quatre ménages ont participé à la rencontre:

Une première participante, mère monoparentale de deux enfants résidant à Mirabel, risquait de perdre son logement le 1er juillet. Puisque les mesures d'urgence et les ressources disponibles varient d'une municipalité à l'autre, elle a été orientée vers les organismes et services couvrant son territoire.

Un couple s'est également présenté à l'atelier afin d'obtenir des informations générales concernant ses droits en matière de logement, notamment en lien avec une possible augmentation de loyer. Bien qu'il ne soit pas directement concerné par une situation de précarité résidentielle, sa présence témoigne du besoin d'information et d'accompagnement des locataires dans un contexte de hausse importante des coûts de logement.

Une autre mère monoparentale, actuellement hébergée temporairement chez une amie dans le cadre d'une sous-location, a expliqué qu'elle risque de se retrouver sans-logis le 1er juillet si elle ne parvient pas à trouver une solution de relogement. Elle a également partagé son expérience du service de référence administré par l'OMHM. Après avoir contacté le service pour expliquer sa situation et ses inquiétudes, elle affirme n'avoir reçu presque aucun suivi. Elle décrit une expérience particulièrement difficile et désagréable, marquée par un sentiment de ne pas avoir été écoutée, accompagnée ou soutenue dans ses démarches.

Enfin, le quatrième ménage, une troisième mère monoparentale, victime de harcèlement de la part de son ex-conjoint. Elle est actuellement hébergée dans une maison pour femmes. Elle a toutefois indiqué vivre une grande incertitude quant à sa situation résidentielle. Ses conditions de logement demeurent extrêmement précaires et elle ignore si elle répondra aux critères lui permettant de prolonger son séjour dans la ressource qui l'héberge actuellement.

à entreprendre en cas de risque de se retrouver sans logement.

À partir du mois de juin, une fois l'ensemble des appels de suivi complétés auprès des ménages déjà connus du POPIR, l'équipe a déployé différentes stratégies afin de rejoindre les personnes à risque de se retrouver sans logement qui n'étaient pas encore en contact avec le comité logement. En effet, plusieurs locataires ne connaissent pas l'existence du POPIR, ne savent

pas vers quelles ressources se tourner ou ne réalisent pas que leur situation peut nécessiter un accompagnement. Une personne intervenante du POPIR explique que « des fois, ça fait 20 ans qu'une personne vit dans le quartier et elle ne sait même pas c'est quoi un comité logement (personne intervenante A) ».

Ce travail est donc essentiel afin de ne laisser aucun ménage derrière et de rejoindre le plus grand nombre possible de personnes avant le 1er juillet. Une centaine d'affiches ont ainsi été installées dans les quartiers du Sud-Ouest, tandis qu'une campagne d'information a été diffusée sur les réseaux sociaux. Ces actions visaient à accroître la visibilité du comité logement, à faire connaître les ressources disponibles et à informer les locataires des services d'accompagnement offerts par le POPIR.



3. Les enjeux liés au service de référence de l'OMHM

Le service de référence de l'OMHM est un dispositif mandaté par le service d'Habitation de la Ville de Montréal. Il est principalement mobilisé à l'approche du 1er juillet afin d'aider les ménages sans logement ou à risque imminent de perdre le leur. Le service est disponible toute l'année, mais déploie des effectifs supplémentaires à l'approche du 1er juillet, considérant la forte augmentation des demandes. Il permet de centraliser les demandes d'aide en lien avec le logement et d'orienter les ménages vers les ressources disponibles selon leur situation.

Le service intervient dans les situations suivantes:

- un sinistre ou une évacuation d'urgence, après la prise en charge de la Croix-Rouge;
- une reprise de logement;
- une éviction pour rénovation;
- un non-renouvellement de bail;
- une éviction après un jugement du Tribunal administratif du logement.

Figure 3. Exemple de ressource de l'OMHM



Source: Office municipal d'habitation de Montréal (OMHM). *Logements disponibles marché privé*. https://www.omhm.qc.ca/fr/demande-de-logement/logements-disponibles-marche-prive

Concrètement, en composant le 311 ou en appelant directement le service de référence au 514 868-4002, un.e agent.e de l'OMHM évalue les besoins des ménages et tente de les orienter vers différentes ressources disponibles: aide au relogement, entreposage temporaire de biens, hébergement d'urgence,

hôtels temporaires, demandes de logement subventionné (HLM-PSL), ressources alimentaires ou encore vers son outil de recherche de logements sur le marché privé. Or, les limites de cette dernière option apparaissent rapidement dans le contexte actuel de crise du logement. On peut notamment y retrouver des 4 ½ affichés coûtant jusqu'à 1700 $ par mois, un coût qui demeure hors de portée pour de nombreux ménages.

Les rapports d'activités de l'Office municipal d'habitation de Montréal permettent de mesurer l'importance croissante du Service de référence dans la gestion des situations de précarité résidentielle (**voir Tableau 1**). Les données disponibles montrent une augmentation importante des demandes des locataires. Dans le cas des interventions autour du 1er juillet, entre 2023 et 2025 le nombre de requêtes traitées dans le volet d'aide au relogement est passé de 863 à 1 191, soit une augmentation de 38 %.

Tableau 1. Données sur les demandes effectuées auprès du Service de référence de l'OMHM

Indicateur	**2023**	**2024**	**2025**
Ménages ayant contacté le service par téléphone	8511	17500	17500
Nombre d'entrevues en personne	912	1030	1700
Nombre de dossiers ouverts	Non-disponible	2075	2382
Ménages accompagnés	790	1 595	1 857
Ménages hébergés temporairement	422	402	488
Durée moyenne d'hébergement	61 jours	61 jours	63 jours
Requêtes du volet aide au relogement	**863**	**1 121**	**1 191**

Source: Rapports d'activités de l'OMHM de 2023, 2024 et 2025 publiés respectivement en 2024, 2025 et 2026.

Des critères à la réalité : quand le Service de référence ne répond pas

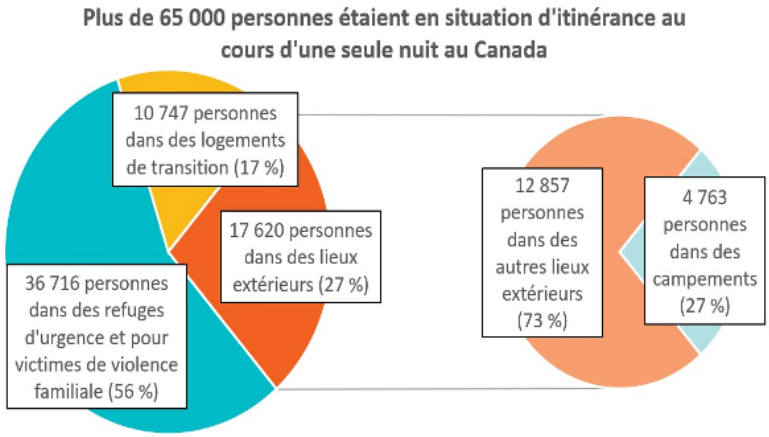
Le fonctionnement du service de référence connaît cependant des limites importantes. D'abord, les critères d'admissibilité pour recevoir de l'aide sont particulièrement restrictifs:

- Avoir résidé sur l'île de Montréal au cours de la dernière année (preuve de résidence ou bail);
- Être sur le point de perdre son logement (moins de 3 mois);
- Avoir débuté et fait des démarches de recherches de logement par soi-même et ne pas avoir trouvé de logement;
- Avoir des revenus modestes.

Ces critères peuvent peut-être expliquer les faibles taux d'intervention par rapport aux appels effectués par des locataires. En effet, selon les données

publiées par l'OMHM, 28 % des démarches se concluent par une réponse à une demande d'information, 17 % par une perte de contact ou l'impossibilité de rejoindre le ménage et 14 % par une relocalisation temporaire. Bien que ces interventions puissent contribuer à répondre aux besoins immédiats des locataires, elles ne constituent pas nécessairement des solutions permanentes à leur précarité résidentielle (OMHM, 2026).

Ainsi, peu de ménages répondent entièrement aux aux critères qui justifient, aux yeux de l'OMHM, une intervention. La bonne foi et l'implication des ménages sont évaluées de manière subjective et le service est essentiellement conçu pour des personnes en mesure de démontrer un statut récent de locataire. Cette condition exclut ainsi plusieurs populations particulièrement touchées par la crise du logement, notamment les personnes en situation d'itinérance et les personnes qui ne disposent pas toujours des documents nécessaires, ou encore du parcours résidentiel exigés pour accéder au service. Pourtant, les données récentes montrent que l'itinérance demeure à un niveau très élevé au Québec et ailleurs au Canada. En 2025, plus de 65 000 personnes ont été recensées en situation d'itinérance au cours d'une seule nuit dans 75 communautés canadiennes (LICC, 2026). Parmi elles, 36 716 personnes se trouvaient dans des refuges, 17 620 dans des lieux extérieurs et 10 747 dans des logements de transition (LICC, 2026). À elles seules, les situations d'itinérance dans les lieux extérieurs ont presque doublé depuis 2020-2022. Dans la région du Centre, qui comprend notamment le Québec, le taux d'itinérance a augmenté de 65 % depuis 2020-2022, tandis que le nombre de personnes recensées dans des lieux extérieurs a augmenté de 105 % (LICC, 2026). Le dénombrement du 15 avril 2025 estime à 12 077 le nombre de personnes en situation d'itinérance visible au Québec, dont 5 036 à Montréal seulement (MSSS, 2026). Malgré une certaine stabilisation récente, ces données témoignent d'une crise persistante, étroitement liée à la difficulté d'accéder à un logement réellement abordable, au manque criant de logements sociaux ainsi qu'à l'absence de reconnaissance du droit au logement dans la Charte des droits et libertés de la personne.



Source : Logement, Infrastructures et Collectivités Canada. (2026). *Tout le monde compte 2025 : Résultats de l'énumération annuelle des personnes en situation d'itinérance*. Gouvernement du Canada.

En 2024, dans le Sud-Ouest de Montréal, 48 ménages à risque d'être sans-logis au 1er juillet ont été accompagnées par le POPIR Comité-Logement, mais une seule a pu obtenir un hébergement temporaire d'urgence par l'entremise du service de référence administré par l'OMHM. Une personne intervenante du POPIR soutient d'ailleurs « qu'il y a énormément de cases à cocher. Il y a du monde qui ont des situations ambiguës, des situations singulières, qui ne sont

pas prises en compte ou qui ne cochent aucune case. Donc ces gens-là, ils tombent dans les craques directement. C'est souvent perdu d'avance » (personne intervenante A). Ce témoignage mène à un questionnement sur la portée et l'efficacité du service: à qui celui-ci bénéficie-t-il réellement et quels ménages parvient-il réellement à rejoindre?

Un service qui individualise les problèmes de logement

« Tu imagines le fardeau? Tout est sur le locataire. C'est épuisant là, c'est tellement tellement de poids sur les épaules [...], énormément de pression, énormément de stress accumulés, puis là on arrive au 1er juillet et ils t'en mettent le double, le triple. Et ça, ça pète. C'est ça aussi la crise » Personne intervenante A

Les limites du service de référence apparaissent également de manière frappante dans plusieurs situations individuelles concrètes. En 2023, *La Presse* rapportait le cas d'un immeuble d'Hochelaga-Maisonneuve où des locataires avaient subi un incendie puis une importante inondation, entraînant l'effondrement des plafonds, des moisissures, la contamination de l'air et de possibles risques liés à la présence d'amiante (Gagnon, 2023). Malgré 64 inspections municipales et 7 avis remis au propriétaire, plusieurs locataires ont été contraint.e.s de réintégrer leurs logements. Certain.e.s, qui avaient entrepris des démarches pour accéder à un HLM d'urgence auprès du service de référence, ont vu leur demande annulée après que les autorités aient finalement considéré l'immeuble comme « habitable » . Faute de logements abordables disponibles, plusieurs se sont retrouvés « captif.ve.s » de leurs logements insalubres et dangereux, sans solution durable de relogement.

En 2024, *La Presse* rapportait également la situation d'une famille de six personnes qui, après une éviction, s'est retrouvée à la rue. Malgré plus de 150 annonces consultées et une cinquantaine de logements visités, la famille se heurtait continuellement à des refus, dans un contexte marqué notamment par la discrimination liée à l'aide sociale et au handicap d'une membre de la famille. Bien que la famille répondait aux critères d'admissibilité de l'OMHM pour un hébergement d'urgence, sa demande s'est vu refusée. Interrogé par les médias, l'OMHM a affirmé ne conserver aucune trace de cette demande (Duchaine, 2024).

Cette logique tend aussi à individualiser un problème profondément structurel : pour obtenir de l'aide, les ménages doivent démontrer qu'ils ont épuisé leurs ressources personnelles avant d'être reconnus comme admissibles. Par exemple, une personne ayant perdu son logement à la suite d'une éviction peut se voir demander par le service de référence d'explorer d'abord les possibilités d'hébergement auprès de son entourage. Si cette personne épuise ses solutions dans un délai dépassant les 90 jours, celle-ci se voit alors refusér l'aide du service de référence en matière d'hébergement d'urgence, puisqu'elle ne répondrait alors plus au critère d'avoir perdu son logement depuis moins de trois mois.

Plus récemment, une personne figurant sur la liste des ménages potentiellement sans-logis du POPIR à l'approche du 1er juillet 2025, à la suite

« Ça fait un petit peu partie du système de référence. C'est que l'aide est vraiment donnée à la dernière minute parce que l'idée, c'est un peu de s'assurer que tout le monde se débrouille par eux mêmes jusqu'à la dernière minute » Personne intervenante B

d'une inondation ayant rendu son logement de Saint-Henri perte totale, a finalement pu obtenir un HLM d'urgence par l'entremise du service de référence de l'OMHM. Toutefois, ce relogement prenait la forme d'un bail d'une durée maximale d'un an, plaçant donc cette personne à risque de se retrouver à nouveau sans logement à l'approche du 1er juillet 2026 et n'ayant maintenant plus accès à l'aide offerte par le service de référence. Lorsque nous avons récemment contacté l'OMHM afin d'obtenir davantage d'informations sur ce type de relogement temporaire et non-renouvelable, aucune réponse claire n'a pu être fournie.

Cette année encore, le POPIR accompagnait une locataire qui devait quitter son logement à la suite d'une reprise prévue pour le 1er juillet. Malgré plusieurs semaines de recherche, elle ne parvenait pas à trouver un logement correspondant à ses moyens. Une demande avait également été déposée auprès du Service de référence, mais celui-ci n'était pas en mesure de lui confirmer qu'une solution lui serait offerte. À quelques jours du 1er juillet, toujours sans nouvelles du Service de référence et craignant de se retrouver sans logement, elle a finalement accepté un appartement dans un petit village des Laurentides. Comme l'explique la personne intervenante A : « C'est terrible. Ça faisait 20 ans qu'elle habitait à Montréal, mais avec le service de référence, c'était très long et elle stressait tellement que ça allait n'aboutir à rien, qu'elle s'est trouvée un appart dans un village des Laurentides. Le monde se déracine, le monde déménage dans d'autres quartiers, dans d'autres villes. »

Le seau sous la fuite: rendre la crise acceptable

Enfin, l'existence même des mesures d'aide au relogement tel que le Service de référence de l'OMHM contribue à normaliser l'idée qu'il est acceptable que des milliers de ménages se retrouvent sans logement chaque année au premier juillet. Plutôt que de prévenir les situations de sans-logis par des investissements massifs dans le logement social et véritablement abordable, les interventions gouvernementales se concentrent principalement sur la gestion de crises déjà bien établies.

D'ailleurs, lle recours croissant à l'hébergement temporaire témoigne des limites des réponses institutionnelles à la crise du logement. En 2025, l'OMHM a hébergé temporairement 488 ménages, pour un total de 30 861 nuitées, soit une augmentation de 34 % par rapport à l'année précédente. La durée moyenne d'hébergement atteignait 63 jours, mais elle s'élevait à 91 jours pour les ménages du volet d'aide au relogement, comparativement à 53 jours pour les ménages sinistrés. Par ailleurs, 26 % des ménages hébergés ont séjourné plus de trois mois en hébergement temporaire. Ces données montrent que les difficultés de relogement ne se limitent pas à la période entourant le 1er juillet, mais peuvent se prolonger pendant plusieurs mois. Elles illustrent ainsi les

tensions auxquelles sont confrontés les dispositifs institutionnels, appelés à gérer les conséquences immédiates de la perte de logement sans disposer nécessairement des ressources permettant d'offrir une solution résidentielle durable. En ce sens, l'augmentation des interventions d'urgence témoigne autant de l'importance du travail réalisé par l'OMHM que des limites d'une réponse publique centrée sur l'accompagnement des ménages dans un marché locatif dont les logements demeurent largement inaccessibles à une partie de la population (OMHM, 2026).

En pratique, le Service de référence ne crée aucun logement supplémentaire. Il ne fait que rediriger les ménages vers des ressources existantes : hébergement temporaire, organismes communautaires, Programme de supplément au loyer (PSL), logements sociaux lorsqu'ils sont disponibles ou encore logements du marché privé. Le problème est que ces ressources sont déjà largement insuffisantes et ce, depuis très longtemps déjà. Les listes d'attente pour les logements subventionnés comptent des dizaines de milliers de ménages à travers le Québec, plusieurs attendant depuis des années avant d'obtenir une réponse. Au 1er avril 2026, 12 424 ménages étaient toujours en attente d'un logement subventionné à Montréal, selon l'OMHM. Dans ce contexte, orienter les ménages vers des ressources qui n'existent tout simplement pas ou qui sont déjà saturées ne constitue pas une solution durable.

« Ça ne devrait pas être des mesures d'exception qui sont offertes. Il devrait vraiment y avoir des mesures structurantes pour que des mois d'avance on ait des services à offrir aux gens quand on réalise la 1re fois que ces personnes sont à risque de se retrouver sans logement »
Personne intervenante B

Cette réalité entre d'ailleurs en contradiction avec certains discours politiques entendus récemment. Lors d'une récente conférence de presse entourant l'opération du 1er juillet, tenue dans les bureaux de l'OMHM, Soraya Martinez Ferrada, mairesse de la Ville de Montréal affirmait qu'« on ne peut pas se permettre que personne ne soit à la rue [...] et pour ça, il faut fermer le robinet pour s'assurer que personne ne se retrouve sans soutien ». Que signifie réellement « fermer le robinet » lorsque les causes qui poussent les ménages hors de leur logement (pénurie de logements abordables, rénovictions, évictions, hausse des loyers, harcèlement, insalubrité, violence conjugalle et pauvreté) demeurent intactes? En finançant davantage les services d'urgence sans agir suffisamment sur les causes structurelles de la crise, l'État ne ferme pas le robinet : il place plutôt un seau sous la fuite.

4. Conclusion: crise du logement et défis pour l'action collective

Les constats réalisés dans le cadre de l'Opération 1er juillet permettent de mettre en lumière les conditions dans lesquelles travaillent les comités logement et, plus largement, le milieu communautaire. Ces derniers doivent répondre à des besoins grandissants avec des ressources financières et humaines largement insuffisantes. Les équipes sont réduites, les ressources disponibles sont limitées et les situations auxquelles elles sont confrontées sont souvent de plus en plus complexes et urgentes. Dans ce contexte, une partie importante de leur travail consiste à pallier les limites des services publics et à éteindre des feux.

Cette surcharge est notamment accentuée par le manque d'accessibilité au Tribunal administratif du logement (TAL), pourtant chargé de renseigner la population sur ses droits. Comme le dénoncent plusieurs groupes communautaires, le TAL accorde une place de plus en plus restreinte au contact humain dans l'accès à ses services. Son rapport de gestion révèle que plus de neuf appels téléphoniques sur dix sont traités par un robot informatique, ce qui signifie que moins de 10 % des personnes parviennent à parler à un membre du personnel (RCLALQ, 2024b). Pour de nombreuses personnes locataires, particulièrement les personnes âgées, en situation de précarité, marginalisées ou peu à l'aise avec les démarches administratives, ce système constitue un obstacle important à l'accès à l'information et à l'exercice de leurs droits.

Dans ce contexte, les comités logement sont contraints de compenser les failles institutionnelles. Ils doivent expliquer les recours disponibles, accompagner les locataires dans leurs démarches auprès du TAL, les aider à remplir des formulaires, démystifier un langage juridique souvent complexe, assurer un soutien psychosocial et, de manière plus générale, rendre accessibles des services qui devraient normalement être assumés par les institutions publiques. Le déséquilibre du système apparaît aussi dans les statistiques produites par le TAL. À ses débuts, la Régie du logement recevait autant de demandes de locataires que de propriétaires. Aujourd'hui, seulement 12 % des demandes proviennent des locataires contre 88 % par des propriétaires. Parmi celles-ci, près de quatre demandes sur cinq visent à expulser des locataires ou à augmenter leur loyer (RCLALQ, 2024b). Ces données illustrent bien à quel point le système actuel privilégie la défense du droit de propriété au détriment du droit au logement, qui n'est toujours pas reconnu par la Charte québécoise des droits et libertés de la personne. Cette asymétrie s'inscrit dans une logique capitaliste où le logement est principalement considéré comme un bien marchand, une source d'investissement et de rentabilité, plutôt que comme un besoin essentiel. Dans ce contexte, les organismes communautaires se retrouvent constamment à intervenir en réaction aux conséquences de cette

marchandisation, dans une crise qui dépasse largement leurs capacités d'action.

I arrive qu'il ne reste tout simplement plus de solution à proposer. Comme l'explique une personne intervenante du POPIR : « L'impuissance c'est quelque chose d'assez généralisé dans les comités logement et dans le communautaire. Il n'y a pas beaucoup de recours, il n'y a pas beaucoup de financement, on manque d'aide, on manque d'employé.e.s, le monde est fatigué, le monde n'en peut plus de se battre (personne intervenante A)». Cette impuissance répétée, combinée à la charge émotionnelle associée à l'accompagnement de personnes vivant des situations de crise, contribue à l'épuisement du communautaire.

À cette surcharge s'ajoute également le manque de reconnaissance accordé à ce travail. Une grande partie des interventions réalisées par les comités logement demeure invisible : appels et suivis, accompagnements individuels, production de données, compilation de ressources, préparation d'outils, mobilisation, vulgarisation juridique, organisation d'activités, éducation populaire, représentation politique, etc. Comme le souligne une personne intervenante du POPIR, plusieurs personnes peuvent habiter un quartier pendant des dizaines d'années sans même savoir ce qu'est un comité logement (personne intervenante A). Pourtant, ces organismes jouent un rôle central dans l'accès et la défense des droits de nombreuses personnes locataires. Le travail effectué est donc à la fois essentiel et largement réalisé dans l'ombre.

Cette faible reconnaissance soulève également des questionnements quant à la place accordée au milieu communautaire dans le champ du travail social. Bien que les organismes communautaires accompagnent quotidiennement des personnes vivant des situations complexes de pauvreté, de précarité résidentielle, de discrimination ou d'exclusion sociale, le travail qui y est réalisé demeure souvent moins valorisé que celui exercé en milieu institutionnel. Cette dévalorisation se manifeste notamment par des conditions salariales moins avantageuses, un financement souvent instable, des équipes réduites et une précarité plus importante des emplois. Elle contribue ainsi à maintenir le communautaire dans une position subalterne, malgré l'expertise considérable développée par les personnes qui y travaillent.

Cette position révèle également une certaine hiérarchisation des savoirs et des pratiques au sein même du travail social. Les savoirs institutionnels, professionnels et administratifs tendent à bénéficier d'une plus grande légitimité, alors que les connaissances développées à partir de l'expérience du terrain, de la proximité avec les populations et de l'action collective sont plus invisibilisées. Toutefois, le milieu communautaire est appelé à prendre en charge une part croissante des besoins auxquels les institutions publiques

répondent difficilement, tout en demeurant moins financé, moins reconnu et plus précaire.

Dans cette perspective, la faible reconnaissance du travail communautaire ne constitue pas seulement un enjeu professionnel, elle soulève aussi une question politique sur les formes d'intervention que l'on choisit de valoriser. Reconnaître pleinement le travail communautaire implique de reconnaître la légitimité de pratiques fondées sur la proximité, l'éducation populaire, la défense collective des droits, la mobilisation et l'action politique, et non uniquement celles qui s'inscrivent dans des cadres institutionnels plus formalisés.

« Je pense que le rôle du POPIR c'est vraiment de rassembler les gens puis d'avoir une posture critique sur la crise du logement parce que c'est [la crise] vraiment quelque chose qui est vécu individuellement, mais qui est structurel et qui est organisé » Personne intervenante B

Enfin, le travail des comités logement met ainsi en évidence une contradiction importante: ils doivent fonctionner à l'intérieur des dispositifs institutionnels existants afin d'aider les locataires à obtenir les ressources auxquelles ces personnes ont accès, tout en constatant quotidiennement les limites de ces mêmes dispositifs et en luttant pour leur transformation. L'accompagnement individuel et la réponse aux situations d'urgence demeurent indispensables, mais ils ne peuvent remplacer des politiques publiques capables d'agir sur les causes structurelles de la crise. C'est précisément cette limite qui rend nécessaire le travail de mobilisation, de revendication et d'action collective mené parallèlement par les comités logement.

Bibliographie

Bergeron, Patrice (2021). « Parler de crise 'a des impacts', selon François Legault », *La Presse*, 6 mai.

Centraide (2026). *Le logement*. Centraide du Grand Montréal, 17 février.

Centraide du Grand Montréal, & McKinsey & Company. (2026). *Le logement dans le Grand Montréal: État de la situation et pistes de solution*. Centraide du Grand Montréal. https://medias.centraide.org/Docs/Rapport-Centraide-McKinsey.pdf

Croteau, Laurianne (2026). « Le Québec compterait près de 100 000 logements vacants », *Radio-Canada*, 30 juin.

CSE. 2003. *La lutte pour le droit au logement-Bilan et histoire des squats Overdale et Préfontaine*. Montréal: Comité des sans-emploi (CSE)

Duchaine, Gabrielle. (2024). « Une famille sous l'autoroute », *La Presse*, 29 février.

FLHLMQ. 2024. « Pour répondre à la crise du logement, densifions intelligemment le parc de HLM publics au Québec ».

FRAPRU. 2022. *Crises du logement et droits humains au Québec: Rapport du FRAPRU sur les crises du logement au Québec et leurs impacts sur les droits humains*. Montréal: Front d'action populaire en réaménagement urbain (FRAPRU). https://www.frapru.qc.ca/wp-content/uploads/2022/12/RapportCriseLogementDroitsHumains.pdf.

FRAPRU. 2023. *Dossier noir, logement et pauvreté, 2023*. Montréal: Front d'action populaire en réaménagement urbain (FRAPRU). https://www.frapru.qc.ca/wp-content/uploads/2023/09/DossierNoirFRAPRU2023.pdf.

FRAPRU. 2026a. *Où est passé le logement social?* Montréal: Front d'action populaire en réaménagement urbain (FRAPRU). https://www.frapru.qc.ca/wp-content/uploads/2026/03/2026mars-ouestlogementsocial-finalweb.pdf.

FRAPRU. 2026b. « 1000 logements "abordables" : trop peu pour faire face à la crise de l'inabordabilité ». Montréal : Front d'action populaire en réaménagement urbain (FRAPRU). https://www.frapru.qc.ca/budget-2026-2027/

Gagnon, Katia (2023). « Le 4790, rue Sainte-Catherine Est : Le calvaire des locataires », La Presse, 11 décembre.

Goudreault, Zacharie (2023). « Plus de 3000 logements sociaux vacants dans les grandes villes du Québec », *Le Devoir,* 14 juillet.

Goyer, Renaud, et Pascale Dufour. 2025. « Le Tribunal administratif du logement (TAL) comme défenseur des droits des propriétaires : une analyse

des cas de reprises de logement en 2021 ». *Nouvelles pratiques sociales* 34(2):1-25. 10.7202/1119085ar.

Goyer, Renaud et Francis Dolan (2026). La « politique de l'offre de logement » comme régime de vérité : ignorance dans les solutions proposées à la crise du logement. Dans Jolivet, V. et Héon Cliche, C. (Dir.), Logement : crises partout, justice nulle part ! Presses de l'Université Laval.

Goyer, Renaud, et Gabrielle Prince-Guérard. 2026. *Le privilège de la propriété. Un portrait quantitatif des reprises de logement par le Tribunal administratif du logement 2019-2021-2023*. Montréal: Collectif de recherche et d'action sur l'habitat (CRACH) / Observatoire des profilages (ODP) / Regroupement des comités logements et associations de locataires du Québec. https://www.observatoiredesprofilages.ca/axes/evictions-en-logement/.

Hébert, Guillaume, et Julia Posca. 2023. *Crise du logement : un marché locatif en manque d'encadrement*. Montréal: Institut de recherche et d'informations socioéconomiques (IRIS).

Logement, Infrastructures et Collectivités Canada (LICC). (2026). T*out le monde compte 2025. Résultats de l'énumération annuelle des personnes en situation d'itinérance*. Gouvernement du Canada.

Loi modifiant diverses dispositions législatives en matière d'habitation, LQ 2024, c. 2. https://www.publicationsduquebec.gouv.qc.ca/fileadmin/Fichiers_client/lois_et_reglements/LoisAnnuelles/fr/2024/2024C2F.PDF

Loi limitant le droit d'éviction des locateurs et renforçant la protection des locataires aînés, LQ 2024, c. 23. https://www.publicationsduquebec.gouv.qc.ca/fileadmin/Fichiers_client/lois_et_reglements/LoisAnnuelles/fr/2024/2024C23F.PDF

Madden, David et Marcuse, Peter (2024). *Défendre le logement : nos foyers, leurs profits*. Écosociété.

Ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS). (2026). *L'itinérance visible au Québec et son évolution : Résultats préliminaires de l'exercice du dénombrement 2025*. Gouvernement du Québec.

OMHM. (2024). Rapport annuel 2023 : l'humain au cœur de notre mission. https://www.omhm.qc.ca/sites/default/files/publications/Rapport_annuel2023.pdf

POPIR (2025). *Bilan annuel 2024-2025*.

RCLALQ (2023a). *Crise du logement : On s'enfonce encore plus*. Montréal: Regroupement des comités logement et associations de locataires du Québec (RCLALQ). https://rclalq.qc.ca/publications/on-senfonce-encore-plus/

RCLALQ (2023b). *Évictions forcées: 2023 année record*. Montréal: Regroupement des comités logement et associations de locataires du Québec (RCLALQ).

RCLALQ. (2024a). *Déménager: un cauchemar pour les locataires*. Montréal: Regroupement des comités logement et associations de locataires du Québec (RCLALQ). https://rclalq.qc.ca/publications/demenager-un-cauchemar-pour-les-locataires/

RCLALQ. (2024b). *Le Tribunal administratif du logement : une gestion inhumaine qui abandonne les locataires*. Montréal : Regroupement des comités logement et associations de locataires du Québec (RCLALQ). https://rclalq.qc.ca/2024/10/le-tribunal-administratif-du-logement-une-gestion-inhumaine-qui-abandonne-les-locataires/

Saillant, F. (2019). *Quarante ans au Front : Seule la lutte paie !* Front d'action populaire en réaménagement urbain (FRAPRU). https://www.frapru.qc.ca/wp-content/uploads/2019/03/Brochure40eFRAPRU.pdf

SCHL (2001). *Rapport sur les logements locatifs : Sudbury, enquête d'octobre 2001*. Société canadienne d'hypothèques et de logement. https://publications.gc.ca/Collection-R/CMHC/RM/NH12-85F/NH12-85-2001F.pdf

Segel-Brown, B. (2025). *Évolution du parc de logements sociaux au Canada*. Bureau du directeur parlementaire du budget. https://www.pbo-dpb.ca/fr/additional-analyses--analyses-complementaires/BLOG-2425-008--evolution-canada-social-housing-stock--evolution-parc-logements-sociaux-canada

Simard, Julien. 2025. « La maltraitance et le harcèlement des personnes vieillissantes dans le parc locatif privé au Québec : une analyse critique des politiques et des recours ». *Revue du CREMIS* 16(1):4-9. doi:10.7202/1119585ar.